



Commune des
Ponts-de-Martel

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil général du mercredi 15 mai 2019, à 20h30, au Centre polyvalent du Bugnon, sous la présidence de Madame Aline Botteron, Présidente.

Madame la Présidente Aline Botteron ouvre cette séance en souhaitant la bienvenue à chacun et en remerciant les membres du Conseil général qui ont marché avant cette réunion dans le cadre de « La Suisse bouge » afin d'honorer le travail de la Commission du sport. Elle passe ensuite la parole à l'administrateur communal pour l'appel.

L'appel permet de constater la présence du Conseil communal au complet, de l'administrateur communal, de son adjointe, ainsi que de 23 Conseillers généraux, puis de 24 dès le point n°2.

Absents excusés

Guillaume Maire
Vincent Robert

Absent non excusé

Damien Benoit

Poste vacant

0

Madame la Présidente Aline Botteron constate que l'ordre du jour, tel qu'il a été envoyé, est accepté :

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2019,
2. Comptes de l'exercice 2018,
3. Demande de modification du Règlement général de commune afin de réduire le nombre de sièges au Conseil général,
4. Nomination du bureau du Conseil général.

1. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 avril 2019

Madame la Présidente Aline Botteron ouvre la discussion concernant ce procès-verbal.

La parole n'étant pas demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet ce procès-verbal au vote.

Ce procès-verbal est accepté à l'unanimité, soit par 22 voix.

2. Comptes de l'exercice 2018

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion concernant le rapport du Conseil communal.

Ce rapport ne suscitant aucune remarque, **Madame la Présidente Aline Botteron** donne la parole à Madame Corinne Maire pour le parcours des différents documents.

Les éléments suivants sont ainsi passés en revue :

- bilan condensé,
- compte de résultats,
- classification fonctionnelle,

- flux de trésorerie,
- principe comptable,
- état du capital propre,
- tableau des provisions,
- tableau des garanties,
- tableau des participations,
- tableau des immobilisations,
- contrôle des objets d'investissements,
- indicateurs financiers,
- bilan détaillé,
- détail des comptes,
- classification par nature,
- investissements.

Constatant que la parole n'est pas demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** donne la parole à Madame Coralie Seiler, secrétaire de la Commission financière, pour lecture du rapport de ladite commission.

Monsieur Olivier Vallélian soulève que pour l'année 2018, les comptes ont été meilleurs que le budget, ce qui est une bonne nouvelle.

Les dépenses courantes de la commune sont gérées de la meilleure manière pour rester dans l'équilibre des comptes.

Certains crédits, à des taux nettement meilleurs, ont pu être contractés.

Les rentrées fiscales sont restées assez stables ces dernières années, même si le nombre de contribuables diminue assez significativement.

Les deux autres éléments qui participent à l'équilibre des comptes n'étaient pas vraiment prévisibles, soit la ristourne du Groupe E en avance sur son échéance et la péréquation financière verticale.

Au directeur des finances, à l'administrateur communal ainsi qu'à son adjointe, le Parti Socialiste et Libre renouvèle ses remerciements pour ce travail. Ce parti se prononce donc pour l'acceptation des comptes 2018.

Monsieur Rolf Hostettler annonce que le Parti Libéral-Radical va accepter les deux arrêtés soumis au vote concernant les comptes de l'exercice 2018.

Lors de la séance de groupe, le Président de commune a promené les membres du PLR dans ce grand livre avec ses pages de couleurs différentes.

Les Conseillers communaux PLR ont répondu aux quelques questions posées et ont surtout fait des commentaires spontanés. C'est ainsi qu'il a été discuté du nombre d'appartements non loués, de la déprédation de nos réverbères et, chose plus positive, des seulement 4 fuites à réparer sur notre réseau d'eau courant 2018.

Le groupe PLR remercie le Conseil communal et son administration pour leur travail.

En tant que rapporteur du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Jean-Marc Robert** félicite le Conseil communal qui a l'avantage de présenter des comptes qui font plaisir à tout le monde et qui font bien des envieux, ne serait-ce que chez nos voisins sagnards.

Néanmoins, le groupe PDI s'interroge sur le fonctionnement dudit Conseil et se demande s'il serait possible d'ajouter un point à l'ordre du jour d'un prochain Conseil général qui est « Idées et initiatives du Conseil communal ».

Siégeant depuis plus de 15 ans au législatif communal pour sa part, Monsieur Jean-Marc Robert, signale qu'il est très rare que le Parti Démocratique Indépendant soit averti en séance de groupe des idées plus ou moins discutables de nos exécutants.

La dernière en date, et Monsieur Jean-Marc Robert suppose que les Conseillers généraux voient déjà de quoi il s'agit : la limitation de vitesse à Martel-Dernier.

Quelques jours l'année passée, le radar informatif. Depuis, silence radio. Et là, d'un coup : 60.

Monsieur Jean-Marc Robert est d'accord que cette décision est dans les compétences du Conseil communal et aux Conseillers généraux d'apprendre que le canton a exigé le 60 car sinon c'était 50. De plus, la position des panneaux.

Habitant la zone depuis toujours, Monsieur Jean-Marc Robert indique que tout le monde sait bien qui sont les personnes qui roulent vite et celles qui roulent beaucoup trop vite. Pour information, la plupart des abusants habitent ou travaillent à l'intérieur de la zone 60.

Monsieur Jean-Marc Robert se demande alors pourquoi ne pas tout mettre à 60. Les enfants à Monsieur Jacky Robert, son voisin, et son fils valent-ils moins que ceux de leurs voisins de l'Est ?

Il est de notre rôle d'élu et d'acteur de ce village de préserver les droits mais aussi les avantages de chacun des habitants, aussi ceux des extérieurs.

Il est très facile pour un Conseiller communal qui ne vient pour ainsi dire jamais à Martel-Dernier de limiter la vitesse. Pour Monsieur Jean-Marc Robert, le Conseil communal peut bien interdire la circulation à la Citadelle, Chapelle et Grenier, il n'y va jamais.

C'est pourquoi le Parti Démocratique Indépendant souhaite et demande dès à présent à être averti des idées plus ou moins discutables du Conseil communal et d'en faire part à chaque Conseil général.

A savoir encore que le groupe PDI n'est pas contre le 60, mais contre la manière de procéder.

Monsieur Jean-Marc Robert prie le Conseil communal de prendre bonne note de cette demande.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté relatif à l'approbation des comptes au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

Au nom du Conseil communal, **Monsieur Didier Barth** remercie les membres du Conseil général pour l'acceptation de ces comptes et il tentera de continuer d'essayer d'aller dans la même direction.

Le budget pour cette année était équilibré et pour le moment, rien n'indique qu'il ne sera pas possible de le tenir. Conserver cet équilibre reste cependant quelque chose d'assez délicat.

Monsieur Didier Barth souhaite apporter quelques compléments par rapport à l'intervention de Monsieur Jean-Marc Robert. Sauf erreur, la question du 60 a été discutée en Commission trafic et sécurité et elle est issue également d'une demande de la population de la région.

On peut en discuter à un autre moment, mais les limitations de vitesse sont quelque chose de compliquées car le Service des ponts et chaussées donne beaucoup de contraintes à ces choses-là. Ce n'était pas possible de mettre à 50 km/h car le secteur ne se situe pas dans une localité et dès qu'on limite à 60 km/h, la problématique est qu'à chaque carrefour avec une route officielle, la limitation de vitesse tombe. Le Conseil communal a alors essayé de trouver une solution pour limiter au maximum le nombre de panneaux car suivant où est la limitation, il faudrait ajouter toute une forêt de panneaux pour pouvoir rappeler les limitations à chaque carrefour. Il n'est non plus pas permis de mettre les panneaux du mauvais côté, les panneaux d'obligations doivent absolument être du bon côté, donc à droite, ce qui est vite assez contraignant, raison pour laquelle le Conseil communal a pris cette décision.

Monsieur Didier Barth ne sait pas qui est le représentant du Parti Démocratique Indépendant au sein de la Commission trafic et sécurité, mais sauf erreur, il a été largement question de cette limitation de vitesse lors des séances de cette commission.

Madame la Président Aline Botteron soumet ensuite l'arrêté relatif à l'alimentation de la réserve « Provision impôts » au vote.

Cet arrêté est accepté à l'unanimité, soit par 23 voix.

Monsieur Didier Barth indique que ces défauts de paiement des impôts ont fortement augmenté cette année, raison pour laquelle cette réserve a été augmentée.

Suite à des questions dans un des groupes politiques, le Conseil communal s'est inquiété pour savoir d'où vient cette augmentation mais malheureusement, il n'a pas réussi à obtenir ces informations, à savoir s'il s'agit de quelques contribuables qui n'ont pas payer des gros montants ou s'il s'agit d'une augmentation du nombre de contribuables qui ne parviennent plus à payer leurs impôts.

Le Conseil communal aura cette réponse prochainement et en reparlera au Conseil général lors des comptes, puisqu'il saura peut-être s'il s'agit de quelque chose qui va continuer d'augmenter par la suite ou s'il s'agit d'un phénomène temporaire.

3. Demande de modification du Règlement général de commune afin de réduire le nombre de sièges au Conseil général

L'entrée en matière n'étant pas combattue, **Madame la Présidente Aline Botteron** ouvre la discussion générale.

Madame Sylviane Barth rappelle qu'au terme de la dernière législature, fin 2015, les responsables de groupes avaient déjà discuté de la possibilité de réduire le nombre de Conseillers généraux. Le manque de temps pour mettre en place la procédure avait fait que nous avons dû renoncer au projet et, manque de chance, nous avons eu, en 2016, besoin d'augmenter de 2 unités le nombre de Conseillers généraux, suite au calcul savant de la Loi sur les communes. En discutant au sein du Parti Socialiste et Libre du présent rapport, il est ressorti que vu la difficulté des uns et des autres à trouver un nombre de candidats suffisant pour tenir durant toute la durée de la législature, c'est un bon choix qui peut se comprendre et être soutenu. Néanmoins, certains membres du PSL ont fait remarqué, à raison, que ce choix est, d'une certaine manière, un affaiblissement de la démocratie.

A l'instar des Conseillers communaux, le Parti Socialiste et Libre est néanmoins favorable au fait de diminuer de 6 membres le prochain Conseil général et les suivants.

Une petite question de formulation dans l'arrêté a étonné le groupe Socialiste et Libre au niveau de la phrase qui indique que « en application de l'article 90 alinéa 3 LDP, le Conseil général est composé d'un nombre de sièges réduit de 6 membres, fixé à 19 dès la période administrative 2020-2024 ». Le début de la phrase est en ordre, mais la suite est étonnante car on pourrait la comprendre comme un nombre qui va rester à 19 pour toujours. Le Parti Socialiste et Libre se demande alors si cette deuxième partie de phrase est réellement bien indiquée.

Monsieur Didier Barth annonce que cette question a forcément tarabouillé l'esprit du Conseil communal. Il voulait éviter de devoir à chaque législature repasser devant le Conseil général et surtout devant la population puisque le référendum est obligatoire lorsque ce nombre est modifié.

Le Conseil communal a alors adressé une proposition d'arrêté au Service des communes qui lui a renvoyé cette proposition-là qui est, selon ce service, compatible avec quelque chose qui sera renouvelé automatiquement à chaque législature sans devoir revoter.

Ce qu'il faut comprendre, c'est que la fin de la phrase, ces 19 sont liés à la période 2020-2024. C'est juste pour montrer qu'au départ, on part à 19 et qu'ensuite cela va toujours être 6 au-dessus ou 6 au-dessous en fonction de l'évolution de la population, ce qui correspond bien au souhait du Conseil communal et cela correspond bien à la réponse du Service des communes.

Monsieur Stephan Robert indique avoir en main un livre « Gaming the vote, why elections aren't fair and what we can do about it » qui traite des élections et plus particulièrement du théorème de l'impossibilité, démontré dans le cadre de la thèse de doctorat de Kenneth Arrow, lauréat du prix Nobel, qui dit qu'aucun système électoral ne peut convertir les préférences des individus en un classement communautaire tout en satisfaisant un ensemble précis de critères comme la non dictature ou l'efficacité/optimum de Pareto. En clair, aucune élection n'est juste lorsqu'elle comprend plus de trois candidats.

Sans entrer dans cette problématique de choix social, l'enjeu est bien plus simple ici puisque c'est le nombre potentiel de candidats qui est manquant. Il n'y a pas besoin de théorie compliquée et élaborée pour comprendre que lorsque plusieurs candidats doivent siéger sans être élus, comme plusieurs parmi nous dont lui-même, qui est ici essentiellement pour dépanner, plusieurs problèmes se posent.

Le premier problème concerne la légitimité des candidats. Est-ce vraiment démocratique de siéger sans être élu ? Nous sommes fiers de notre système politique décentralisé mais au niveau communal le recrutement des candidats potentiels est relativement périlleux. Théoriquement, chaque parti devrait pouvoir être capable d'aligner un nombre de candidats au moins égal au nombre de sièges disponibles, c'est à dire 27 pour la législature 2016-2020 par exemple. Un réel choix de la part des citoyens serait alors effectué.

Le deuxième problème concerne les tâches attribuées aux Conseillers généraux. Un nombre réduit impliquerait une responsabilité globale accrue, notamment dans les diverses commissions, si le nombre de personnes au sein de ces dernières est fixe. De plus l'absentéisme serait moins bien toléré dans un tel contexte.

Pour toutes ces raisons, Monsieur Stephan Robert annonce que le Parti Libéral-Radical soutient ce projet.

Monsieur Jean-Marc Robert annonce que les discussions ont été soutenues au sein du Parti Démocratique Indépendant. Il en ressort que les membres de ce parti ne vont pas accepter la proposition qui leur est faite ce soir. En effet, ces derniers ne voient clairement pas d'un bon œil le fait de diminuer le nombre de personnes siégeant au législatif communal.

Il n'est certes pas facile de trouver des personnes prêtes à investir 8 soirs par année, mais avec des idées pragmatiques, pas forcément révolutionnaires, et quelques verres de bons vins, le groupe PDI arrive à remplir sa liste.

Monsieur Yvan Monard indique que le Parti Libéral-Radical se posait des questions face à la votation populaire qui doit avoir lieu cet automne si cet objet est accepté ce soir. La question était liée au fait qu'il n'y avait pas de votation fédérale à ce moment-là.

Monsieur Yvan Monard annonce qu'il y aura normalement des votations cantonales et même si elles n'avaient pas lieu, il est possible d'organiser une votation communale, ce qui écarte le problème soulevé.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** soumet l'arrêté au vote.

Cet arrêté est accepté par 18 voix pour et 5 voix contre.

4. Nomination du bureau du Conseil général

Madame la Présidente Aline Botteron donne la parole aux représentants des différents partis pour propositions de leurs candidats.

Au nom du Parti Socialiste et Libre, **Madame Sylviane Barth** propose Monsieur José Chopard en tant que secrétaire et Monsieur Guillaume Maire en tant que 1^{er} vice-président.

Au nom du Parti Libéral-Radical, **Monsieur Josua Robert** propose Madame Aline Botteron en tant que 2^{ème} vice-présidente, Madame Coralie Seiler en tant que secrétaire-adjointe et Messieurs Joé Nicolet et Damien Benoit en tant que questeurs.

Au nom du Parti Démocratique Indépendant, **Monsieur Laurent Jeanneret** propose Monsieur Steve Simon-Vermot en tant que président.

Le nombre de candidat correspondant au nombre de postes à repourvoir, **Madame la Présidente Aline Botteron** déclare ces élections tacites.

La parole n'étant plus demandée, **Madame la Présidente Aline Botteron** remercie le Conseil communal, l'administrateur communal et son adjointe, ainsi que les employés communaux pour le travail effectué tout au long de l'année. Elle remercie également les membres du Conseil général de lui avoir accordé leur confiance durant cette année de présidence et souhaite plein succès à Monsieur Steve Simon-Vermot dans cette tâche.

Madame la Présidente Aline Botteron clôt la séance à 21h15.

Au nom du **CONSEIL GENERAL**,
La présidente, La secrétaire,

Aline Botteron

Coralie Seiler